

2025065

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PÉROUGES

Séance du 4 décembre 2025

Nombre de membres

| | | |
|----------------------------------|----|--|
| Afférents au Conseil Municipal : | 15 | L'an deux mil vingt-cinq et le quatre décembre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire, |
| En exercice : | 15 | |
| Présents : | 09 | |
| Votants : | 14 | |

Date de la convocation

27/11/2025

Date d'affichage

27/11/2025

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Florence DE POUMEYROL, Gérard FLEJOU, Christelle MORTEL, Marlène BLASQUEZ, Philippe LAMBERT, Paul VERNAY, Paul SAISET.

Absents excusés : Alain MORGILLO donne pouvoir à Christelle MORTEL, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE donne pouvoir à Jean-Luc VIBERT, Gilberto GRECO donne pouvoir à Florence De POUMEYROL et Maryvonne HERRENKNECHT donne pouvoir à Gérard FLEJOU, Éric MEUNIER donne pouvoir à Marlène BLASQUEZ, et Frédéric MALBOS.

Absents : Néant

Florence De POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :**DECISION MODIFICATIVE N°02 – budget principal de la Commune**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégé;

Vu le budget primitif 2025 du budget principal de la commune voté le 1^{er} avril 2025,

Vu le rejet du Service de Gestion Comptable de Montluel pour le motif suivant : « dépense à imputer en investissement »

Considérant qu'un virement de crédit en section d'investissement est nécessaire ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°02 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 10226 : Taxe d'aménagement | | 4 235.70 € |
| TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves | | 4 235.70 € |
| D 231 : Immobilisations corporelles en cours | 4 235.70 € | |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 4 235.70 € | |

Après en avoir délibérer avec 14 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

ARTICLE 1 : approuve la décision modificative n°02 du budget principal de la commune pour l'exercice conformément au tableau présenté ci-dessus;

ARTICLE 2 : autorise madame le maire à mettre en œuvre cette décision modificative n°01.

A Pérouges,

Le secrétaire,
Florence DE POUMEYROL




Le Maire,
Nathalie MICOLAS